

emova

G R O U P



Rapid'Flore évolue et devient



au nom de la rose



RAPPORT ANNUEL 2018

EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 16.829.841 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. Paris



RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS

EMOVA Group
Exercice clos au 30 septembre 2018

ACTIVITES – RESULTATS – SITUATION FINANCIERE (comptes sociaux)

A. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Evolution de l'activité

La société EMOVA Group (ou la « Société ») a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, au titre des prestations support (informatique, ressources humaines, finances, communication, achats généraux) effectuées pour les sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires net de 7.015.059 € contre 8.028.021 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (12,6) %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 7.132.057 € au 30 septembre 2018 contre 8.426.523 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de (15,3) %.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 7.092.121 € contre 8.377.650 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (15,3) %.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 39.935 € contre 48.872 € au titre de l'exercice précédent.

2. Faits marquants de l'exercice

Nous nous reportons sur ce point aux commentaires ci-dessous concernant la gestion du Groupe.

3. Activité en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à crédit d'impôt.

4. Situation d'endettement de la Société

Les dettes comptabilisées au 30 septembre 2018, comparées à celles existant au 30 septembre 2017, sont les suivantes :

EMPRUNTS ET DETTES (en €)	30/09/2018	30/09/2017
- emprunts obligataires convertibles	-	77
- autres emprunts obligataires	-	-
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.012.564	3.045.368
- emprunts et dettes financières divers (dont cptes. courants)	8.163.038	3.834.045
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.236.164	1.706.823
- dettes fiscales et sociales	3.448.072	2.783.719
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- autres dettes	3.854.466	482.479
- produits constatés d'avance	-	-
Total	21.714.304	11.852.511

5. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Nous nous reportons sur ce point aux commentaires ci-dessous concernant les perspectives d'avenir du Groupe.

6. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

6.1. Conséquences environnementales :

L'activité de vente de fleurs et plantes, ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constitue pas une agression de l'environnement naturel.

6.2. Conséquences sociales :

L'effectif salarial au 30 septembre 2018 était de 62 salariés, contre 59 salariés au 30 septembre 2017.

7. Principaux risques et incertitudes

Nous nous rapportons sur ce point aux commentaires ci-dessous concernant la gestion du Groupe.

B. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables définies par les règlements ANC 2014-03 et du règlement ANC 2017-07.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2018 s'appuie principalement sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, la poursuite de la politique d'investissement du groupe (hors croissance externe), l'obtention d'un nouveau financement acté en décembre 2018 et le remboursement des échéances contractuelles des dettes financières et des dettes d'acquisitions existantes au 30 septembre 2018.

2. Présentation des comptes annuels

La Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 7.015.059 € contre 8.028.021 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (12,6) %.

Compte tenu de reprises sur provisions et de transferts de charges pour 37.462 €, de subventions pour 79.494€ et d'autres produits pour 42 €, le total des produits d'exploitation s'élève à 7.132.057 € au 30 septembre 2018 contre 8.426.523 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de (15,3) %.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 7.092.121 € contre 8.377.650 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (15,3) %.

Les différents postes sont les suivants :

● <i>achat de marchandises :</i>	1.661€
● <i>variation de stock (marchandises) :</i>	- €
● <i>achat de matières premières et autres approvisionnements :</i>	427 €
● <i>variation de stock (matières premières) :</i>	- €
● <i>autres achats et charges externes :</i>	2.657.797 €
● <i>impôts, taxes et versements assimilés :</i>	257.346 €
● <i>salaires et traitements :</i>	2.819.511 €
● <i>charges sociales :</i>	1.169.934 €
● <i>dotations aux amortissements sur immobilisations :</i>	179.542 €
● <i>dotations aux provisions sur actif circulant :</i>	5.871 €
● <i>autres charges d'exploitation :</i>	33 €

L'exploitation a ainsi engendré un résultat positif de 39.935 € contre 48.872 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier (dotation/reprise sur les titres de participations) de 7.978 € contre 2.594.574 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 47.913 € contre 2.643.447 € pour l'exercice antérieur.

Compte tenu des éléments ci-dessus et d'un résultat exceptionnel de (229.110) €, le résultat de l'exercice se traduit par une perte après impôt de (39.165) € contre un bénéfice de 2.459.167 € au titre de l'exercice précédent.

L'actif du bilan au 30 septembre 2018, comparé à celui existant au 30 septembre 2017, est le suivant :

En €	30/09/2018	30/09/2017
Actif immobilisé		
- immobilisations incorporelles	639.638	480.339
- immobilisations corporelles	90.636	117.662
- immobilisations financières	23.453.626	22.655.166
Actif circulant		
- stocks et en-cours	0	0
- avances et comptes versés	-	-
- clients et comptes rattachés	12.471.598	4.535.024
- autres créances	5.010.866	3.288.565
- valeurs mobilières de placement	3.403	3.404
- disponibilités	45.398	102.084
Régularisation		
- charges constatées d'avance	230.131	220.793
- frais d'émission d'emprunt à étaler		-
Total	41.945.296	31.403.037

Le passif du bilan au 30 septembre 2018, comparé à celui existant au 30 septembre 2017, est le suivant :

En €	30/09/2018	30/09/2017
Capitaux propres	19.874.191	19.387.951
Provisions pour risques et charges	356.801	162.575
Dettes		
- emprunts obligataires convertibles	-	77
- autres emprunts obligataires	-	0
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.012.564	3.045.368
- emprunts et dettes financières divers	8.163.038	3.834.045
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.236.164	1.706.823
- dettes fiscales et sociales	3.448.072	2.783.719
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- autres dettes	3.854.466	482.479
Régularisation		
- produits constatés d'avance	-	-
Total	41.945.296	31.403.037

3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture du dernier exercice :

Ventilation des dettes fournisseurs

	Solde	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours	Solde des dettes non échues
nombre de factures concernées	318					
Volume de factures concernées Hors Groupe	1.448.867,29	259.259,10	0,00	86.419,70	1.102.394,14	794,35
Volume de factures concernées Groupe	1.170.707,48	246.300,11	0,00	198.050,84	579.858,78	146.497,75
Volume de factures concernées en TTC	2.619.574,77	505.559,21	0,00	284.470,54	1.682.252,92	147.292,10
% du volume total des achats de l'exercice en TTC :						
2018	3.191.349,00	15,84 %	0,00%	8,91%	52,71%	4,62%

Ventilation des créances clients

	Solde	Solde des créances clients à 30 jours	Solde des créances clients à 60 jours	Solde des créances clients à 90 jours	Solde des créances clients à 120 jours	Solde des créances clients non échues
nombre de factures concernées	210					
Volume de factures concernées Hors Groupe	40.352,73	8.646,20	0,00	0,00	2.553,31	29.153,22
Volume de factures concernées Groupe	10.799.529,52	1.405.221,72	26.869,08	775.472,33	7.327.629,93	1.264.336,46
Volume des factures concernées en TTC	10.839.882,25	1.413.867,92	26.869,08	775.472,33	7.330.183,24	1.293.489,68
% du volume total des ventes de l'exercice en TTC :						
2018	8.418.071	15,23 %	0,29%	8,35%	78,94%	13,93%
2017		7,13%	4,28%	3,69%	27,83%	4,82%

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe 1**).

4. Montant des prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, aucun prêt inter-entreprises n'a été fait.

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Il sera proposé à l'assemblée des actionnaires d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à (39.165) €, de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau : (19.597.443) €
- Résultat de l'exercice : perte de : (39.165) €

Affectation :

- au poste « Report à nouveau », soit : (39.165) €
- qui serait ainsi porté de (19.597.443) € à (19.636.608)€

6. Rappel des dividendes antérieurs

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices sociaux.

7. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même code, non déductibles du résultat fiscal.

8. Filiales et participations

Activité des filiales en France et à l'étranger :

La Société détenait directement, à la clôture de l'exercice, les participations suivantes :

- une participation de 100% dans le capital de la société GLOBAL EXPORT BV ;
- une participation de 100% dans le capital de la société HAPPY INC. ;
- une participation de 100% dans le capital de la société LA GENERALE DES VEGETAUX ;
- une participation de 100% dans le capital de la société HAURAUNIZE ;
- une participation de 100% dans le capital de la société EMP BV, anciennement dénommée WHKS BV, société de droit hollandais ;
- une participation de 100% dans le capital de la société MONCEAU FLEURS ;
- une participation de 100% dans le capital de la société ANR HOLDING ;
- une participation de 100% dans le capital de la société EMOVA MARKET PLACE ;
- une participation de 40% dans le capital social de la société MAISON DE VERDI (société de droit japonais) ;
- une participation de 33% dans le capital de la société LA CENTRALE DES FLEURS ;
- une participation de 57% dans le capital social de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE - MFEF.
- une participation de 51,74 % dans le capital social de la société BLOOM'S, (étant précisé que cette participation pourra, selon certaines conditions et modalités être portée à terme à 100%).

- GLOBAL EXPORT BV

La société GLOBAL EXPORT BV a été placée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de commerce d'Evry du 8 juillet 2013. La date de cessation des paiements a été fixée par le Tribunal au 2 juillet 2013.

Cette société n'a plus d'activité et la clôture des opérations de liquidation est en cours.

- HAPPY INC.

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Happy.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 778.645 € contre 856.783 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 37.535 € contre une perte de (274.708) € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2019 en dehors de la poursuite du développement de son parc franchisés.

- LA GENERALE DES VEGETAUX

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Monceau Fleurs.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 6.514.193 € contre 5.634.143 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 1.921.500 € contre un bénéfice de 248.180 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2019 en dehors de la poursuite du développement du parc de franchisés.

- HAURAUNIZE

Cette filiale est une société holding non animatrice de la société FLORIA CREATION qui s'occupe de la gestion et du développement du réseau RAPID'FLORE.

Cette filiale n'a réalisé, comme l'exercice antérieur, aucun chiffre d'affaires.

Le résultat s'est traduit par une perte de (7.329) € contre un bénéfice de 281.417 € au titre de l'exercice précédent.

- EMP BV, anciennement dénommée WHKS

Cette filiale n'a réalisé, comme lors de l'exercice antérieur, aucun chiffre d'affaires.

Le résultat s'est traduit par une perte de (5.548) € contre une perte de (55.585) € au titre de l'exercice précédent.

- MONCEAU FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 8^{ème} arrondissement de Paris.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 2.266.691 € contre 2.311.878 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 166.040 € contre un bénéfice de 120.600 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2019.

- ANR HOLDING

Cette société exerce une activité de société holding des sociétés opérationnelles de l'enseigne AU NOM DE LA ROSE.

Cette filiale n'a pas réalisé de chiffre d'affaires ni cet exercice ni l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par une perte de (35.280) € contre une perte de (85.916) € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2019.

- EMOVA MARKET PLACE

Créée en février 2017, cette société a pour activité l'approvisionnement des magasins du réseau en fleurs et plantes.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'élève à 4.295.586 € contre 736.187 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par une perte de (60.918) € contre une perte de (194.701) € au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit la poursuite de son développement au cours de l'exercice 2019.

- MAISON DE VERDI

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 1.201.749 € contre 1.761.428 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 4.934 € contre un bénéfice de 15.857 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de Master franchisé du Groupe au Japon.

- LA CENTRALE DES FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 17^{ème} arrondissement de Paris.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 1.591.181 € contre 1.607.474 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 125.285 € contre un bénéfice de 194.588 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2019.

- MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE

Cette filiale n'a réalisé aucun chiffre d'affaires à l'identique sur l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par une perte de (7.155€) contre un bénéfice de 54.494 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de holding animatrice.

Elle anime à ce titre le groupe constitué par elle-même et les sociétés MAGIE FLORALE, ISA SAINT-CLOUD, et LOUNGE FLOREO, étant précisé que MONCEAU FLEURS EXPANSION France a cédé le 15 novembre 2018, l'intégralité des titres qu'elle détenait au capital de la société LOUNGE FLOREO (soit 11,67 % du capital de LOUNGE FLOREO).

- BLOOM'S

Cette filiale a été acquise en fin d'exercice et est en pleine expansion. Elle commercialise des bouquets à faire soi-même via un système d'abonnement.

Son chiffre d'affaires réalisé s'est élevé à 501.099 € (exercice de 9 mois de janvier 2018 à septembre 2018) et son résultat s'est traduit par une perte de (258.963 €)

Le tableau des filiales et participations avec notamment, pour chacune d'entre elles, la quote-part de capital, le chiffre d'affaires et le résultat réalisés au cours du dernier exercice social est présenté en annexe aux comptes annuels 2018 de la Société.

9. Contrôle des Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports des Commissaires aux Comptes sont tenus à disposition.

C. ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE

1. Actionariat

Au 30 septembre 2018, le capital social était d'un montant de 16.829.226 €, divisé en 112.194.840 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Il est précisé que :

- Par décision en date du 2 octobre 2018, le Directoire a décidé de mettre en œuvre la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2018, relative au regroupement des actions par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de trois (3) euros de valeur nominale unitaire, contre vingt (20) actions ordinaires anciennes de quinze (15) centimes d'euro de valeur nominale unitaire. Un avis de regroupement d'actions a alors été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 8 octobre 2018, Bulletin n°121. Les opérations de regroupement se sont déroulées sur une période de 30 jours à compter du 8 octobre 2018 pour se terminer le 7 novembre 2018. Les actions nouvelles, issues du regroupement des actions anciennes ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013356755 pour la première fois le 7 novembre 2018 ;
- Par décision en date du 16 novembre 2018, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 616,50 euros par création de 4.110 actions ordinaires nouvelles, portant le capital social de 16.829.226 euros à 16.829.842,50 euros, par suite de l'exercice de 8.220 bons de souscription d'actions (Code ISIN : FR0013245123) ;
- Par décision en date du 16 novembre 2018, le Directoire a constaté (i) l'annulation de 10 actions anciennes suite à la renonciation expresse en date du 2 octobre 2018 de la société EMOVA Holding à l'indemnisation visée à l'article R.228-12 du Code de commerce au titre des dix (10) actions formant rompus et (ii) la réalisation définitive du regroupement des actions d'EMOVA Group à raison de 20 actions anciennes de 0,15 euro de valeur nominale chacune contre une action nouvelle de 3,00 euros de valeur nominale chacune.

A l'issue du regroupement des actions, le Directoire en date du 16 novembre 2018 a donc constaté que le capital social d'EMOVA Group d'un montant de 16.829.841 euros est divisé en 5.609.947 actions de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées et toutes de même catégorie.

1.1. Répartition du capital social au 30 septembre 2018 :

Au 30 septembre 2018, les principaux actionnaires de la Société étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droit de vote simple	Nombre de droit de vote double	Nombre total de voix*	% de droit de vote
EMOVA HOLDING	61.962.452	55,23%	205.000	61,757,452	123.719.904	70,89 %
Autres actionnaires	50.232.388	44,77%	49.662.886	569.502	50.801.890	29,11%
Total	112.194.840	100,00%	49.867.886	62.326.954	174.521.794	100,00%

* Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les 11.344 actions détenues par la Société elle-même, dépourvues à ce titre du droit de vote. Le nombre de droits de vote « exerçables », c'est-à-dire « net » des actions privées de droit de vote s'élevait à **174.521.794**.

Au 30 septembre 2018, 62.326.954 actions disposaient d'un droit de vote double et la Société détenait 11.344 de ses propres actions, lesquelles étaient, à ce titre, dépourvues du droit de vote.

1.2. Actionnariat salarié :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 30 septembre 2018, date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions : néant.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

La Société n'ayant jamais consenti aucune option de souscription d'actions ni aucune option d'achat d'actions, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial visé par l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Les informations relatives aux attributions gratuites d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

1.3. Bons de souscription d'actions

Par décision en date du 20 avril 2017, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée par lui en date du 20 mars 2017 et 13 avril 2017 sur délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2017, d'un montant nominal de 1.612.027,65 euros par émission de 10.746.851 actions ordinaires nouvelles, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (les « ABSA »).

Les 10.746.851 bons de souscription d'actions ont été détachés dès le règlement-livraison des ABSA (ci-après les « BSA »). Les BSA ont été livrés sous le code ISIN : FR0013245123.

Deux (2) BSA permettent de souscrire une action nouvelle de la Société pour un prix de 0,46 euro (soit un prix d'exercice de 0,23 euro par BSA) entre le 3 septembre 2018 et le 4 septembre 2020.

Pendant la période du 1er septembre 2018 au 1er octobre 2018, il a été exercé 8.220 BSA et livré à ce titre 4.110 actions sous le code ISIN FR0010554113, représentant un montant total de souscription de 1.890,60 euros, intégralement libéré au profit de la Société, ainsi que cela a été constaté par décision du Directoire en date du 16 novembre 2018.

Afin de maintenir les intérêts des porteurs des BSA n'ayant pas exercé leurs droits, le Directoire a décidé le 2 octobre 2018 d'ajuster la parité d'exercice de manière proportionnelle à la variation de la valeur nominale des

actions de la Société compte tenu de la mise en œuvre du regroupement des actions comme suit : la parité d'exercice et le prix d'exercice des BSA serait la suivante : quarante (40) BSA donnent droit de souscrire à une action de trois euros (3 €) de valeur nominale chacune au prix de neuf euros et vingt centimes (9,20€) par action nouvelle. Lorsque le titulaire d'un ou plusieurs BSA n'aura pas le droit à un nombre entier d'actions, la fraction formant rompus fera l'objet d'un versement en espèces conformément aux articles L.225-149 et R.228-94 du Code de commerce.

2. Informations concernant la détention par la Société de ses propres actions

Conformément à la loi, nous apportons les précisions suivantes concernant ces actions (pre-regroupement des actions) :

Nombre des actions inscrites au nom de la Société au 30 septembre 2018:	11.334
Valeur nominale de ces actions :	0,15€
Motif des acquisitions effectuées :	
- rachat en vue de favoriser la liquidité des titres :	néant
- rachat d'actions en vue d'attribution d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions existantes aux salariés :	néant
Réallocations :	néant
Fraction du capital que ces actions représentent :	0,01 %

Etant rappelé que suite aux opérations de regroupement des actions effective depuis le 7 novembre 2018, la valeur nominale des actions est de 3 euros.

A compter du 3 mai 2017, la société EMOVA Holding a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à CM-CIC Market Solutions sur le titre EMOVA Group (FR0010554113 – ALMFL) pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Le contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement les dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de la décision AMF du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité. Il est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision précitée du 21 mars 2011.

A la date du 30 septembre 2018 (pre-regroupement des actions), les moyens suivants ont été affectés par EMOVA Holding au compte de liquidité :

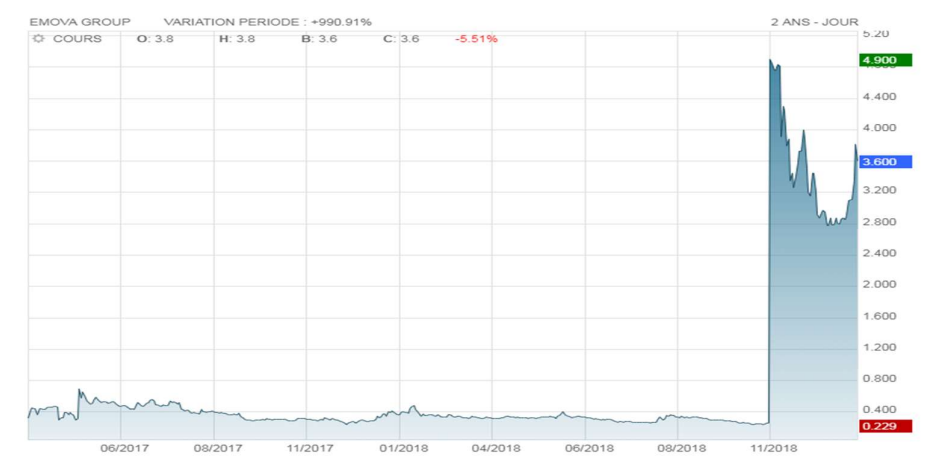
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	635 890
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	560 704
Cours moyen des achats :	0,461226187€
Cours moyen des ventes :	0,468420075€

3. Evolution du cours du titre depuis la cotation

La première cotation a eu lieu le 7 décembre 2007 au cours de 12,30€.

Au 28 septembre 2018 (dernier jour de cotation de l'exercice écoulé et pre-regroupement des actions), le cours de clôture de l'action de la Société était de 0,29 €.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours de bourse a évolué comme suit :



4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les actions de la Société au cours de l'exercice écoulé

Néant.

5. Mandataires sociaux

5.1. Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2018 :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

<p>M. Bruno BLASER 110 rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris Président et membre du Directoire</p>	<p>Directeur Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de la société EMOVA Holding <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMOVA Group, - FLORIA CREATION, - ANR HOLDING, - ANR - BLOOM'S <p>Gérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LA GENERALE DES VEGETAUX, - HAPPY INC, - MONCEAU FLEURS EXPANSION, - RAPID'FLORE EXPANSION, - HAPPY EXPANSION, - EMOVA MARKET PLACE, - EMOVA PRODUCTION, - CARTOMANIA, - HAURAUNIZE, - ANR PRODUCTION, - ANR EXPANSION, - MAGIE FLORALE
<p>Mme. Anne FEGE</p>	<p>Directrice Générale :</p>

<p>Résidence Notre Dame de la Garde -13600 La Ciotat Directrice Générale Membre du Directoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - EMOVA Holding - EMOVA Group, - FLORIA CREATION, - ANR HOLDING, - ANR, - BLOOM'S <p>Gérante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOFIATA - LA GENERALE DES VEGETAUX, - HAPPY INC, - MONCEAU FLEURS EXPANSION, - RAPID'FLORE EXPANSION, - HAPPY EXPANSION, - EMOVA MARKET PLACE, - EMOVA PRODUCTION, - CARTOMANIA, - HAURAUNIZE, - ANR PRODUCTION, - ANR EXPANSION, - MAGIE FLORALE
<p>M. Laurent PFEIFFER 2 rue Grandville – 94160 Saint Mandé Président et Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Président du Directoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DALLOYAU SAS <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DALLOYAU HOLDING - EMOVA Holding - DALLOYAU PONS - DALLOYAU BASTILLE - MONCEAU FLEURS EXPANSION France - MONCEAU FLEURS International - MONCEAU FLEURS - EMP BV
<p>M. Jean-Louis GREVET 32, avenue de l'Opéra – 75001 Paris Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Membre et Président du Conseil de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - VFB FRANCE INVESTMENTS SAS (France), - VFB LINGERIE SA (France) ; - BPI Holding (France) ; - DALLOYAU HOLDING (France) ; - DALLOYAU (France) ; - SOI (France) ; - SUPRA(France) ; - ADOVA HOLDING (France) ; - KEYOR (France) ; <p>Membre et Président du Comité de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMOVA Holding (France) ; <p>Membre et vice-président du Conseil de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - BPI (France) ; <p>Membre et Président du Comité de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Bourdoncle (France) ; <p>Président</p>

	- FSSF II Holding 1 (France)
M. Franck KELIF 32, avenue de l'Opéra – 75001 Paris Membre du Conseil de Surveillance	<p>Membre et Vice-président du Conseil de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - VFB FRANCE INVESTMENTS SAS (France) ; - VFB LINGERIE SA (France) ; - DALLOYAU HOLDING (France) ; - DALLOYAU (France) ; <p>Membre et Président du Conseil de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - OCEALLIANCE (France) ; <p>Membre du Comité de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMOVA Holding (France) ; - Groupe Bourdoncle (France) ; <p>Membre du Conseil de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOVA HOLDING (France) ;
Mme Erika ORENGO 32, avenue de l'Opéra – 75001 Paris Membre du Conseil de Surveillance	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - VFB FRANCE INVESTMENTS SAS (France) ; - VFB LINGERIE SA (France) ; - OCEALLIANCE (France) ; - EMOVA Group (France) ; <p>Membre du Comité de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMOVA Holding (France) ;
M. Antoine COLIN 32, avenue de l'Opéra – 75001 Paris Membre du Conseil de Surveillance	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOVA HOLDING (France) ; <p>Membre du Comité de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMOVA Holding (France) ;

Les mandats de membre du Directoire ou de membre du Conseil de surveillance de la Société arriveront à expiration à l'issue de la présente assemblée générale sur l'exercice clos le 30 septembre 2018 (à l'exception du mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Erika ORENGO qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2023).

5.2. Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux :

Les rémunérations ou avantages en nature versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 30 septembre 2018 sont présentés dans le tableau suivant :

(en €)	REMUNERATION FIXE ET PRIMES	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
M. Bruno BLASER Président et membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Mme Anne FEGE Directrice Générale et membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant

Autres membres du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Laurent PFEIFFER Président et membre du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant

Les mandataires sociaux d'EMOVA Group ne perçoivent aucune rémunération de la part de la Société. Ils sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding qui leur verse une rémunération, celle-ci faisant ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA Group dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA Group et EMOVA Holding.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la société EMOVA Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a attribué aux mandataires sociaux aucune option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance d'elle-même ou de sociétés contrôlées.

- Les rémunérations ou avantages en nature versés par les sociétés contrôlées par la Société aux membres du Directoire et/ou aux membres du Conseil de surveillance de la Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2018 sont les suivants :

(en €)	REMUNERATION FIXE	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
M. Bruno BLASER Président et membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Mme Anne FEGE Directrice Générale et membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Laurent PFEIFFER Président et membre du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été versé aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par la Société aucune rémunération proportionnelle, ni option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer au Conseil de surveillance

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons qu'il ne soit alloué aux membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice en cours, aucun jeton de présence.

7. Mandats des Commissaires aux comptes

Nous vous précisons que l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 juillet 2018 a :

- pris acte de la démission du cabinet EMMESSE CONSEIL ET AUDIT en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société et a décidé de nommer en remplacement, la société par actions à capital variable ERNST & YOUNG et AUTRES pour le reste de son mandat à courir soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 ; et
- pris acte de la démission du cabinet I D A EXPERTISE en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société et a décidé de nommer en remplacement, la société par actions à capital variable AUDITEX pour le reste de son mandat à courir soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Nous vous rappelons également que les mandats du cabinet DIDIER KLING ET ASSOCIES en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société et de Monsieur Daniel SENECHAULT en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

8. Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Conformément à l'article 4.6 des Règles des Marchés Euronext Growth en vigueur, il est précisé que la Société doit respecter la Directive CE 2005/60 du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que tout autre règlement et/ou législation nationale afférents.

D. ETAT DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE CONSENTIES AU DIRECTOIRE AU 30 SEPTEMBRE 2018

Un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité octroyées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce est présenté en **Annexe 2** au présent rapport.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, ce tableau indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

E. DECISIONS A PRENDRE

L'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, sera donc également appelée :

- (i) à constater la fin du mandat du cabinet ERNST & YOUNG et AUTRES en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société et à décider du renouvellement du mandat du cabinet ERNST & YOUNG et AUTRES en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;

- (ii) à constater la fin du mandat du cabinet AUDITEX en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société et à décider ou non du renouvellement du mandat du cabinet AUDITEX en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;
- (iii) à constater la fin du mandat du cabinet DIDIER KLING ET ASSOCIES en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société et à décider du renouvellement du mandat du cabinet DIDIER KLING ET ASSOCIES en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;
- (iv) à constater la fin du mandat de Monsieur Daniel SENECHAULT en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société et à décider ou non du renouvellement du mandat de Monsieur Daniel SENECHAULT en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024
- (v) à prendre acte de la fin du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Laurent PFEIFFER et à décider ou non du renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Laurent PFEIFFER pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;
- (vi) à prendre acte de la fin du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Franck KELIF et à décider du renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Franck KELIF pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;
- (vii) à prendre acte de la fin du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-Louis GREVET et à décider du renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-Louis GREVET pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;
- (viii)** à prendre acte de la fin du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Antoine COLIN et à décider du renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Antoine COLIN pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

ANNEXE 1

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	16.829.226	16.605.768	14.993.740	14.993.740	12.850.883
b) Nombre d'actions émises (1)	5.609.742	110.705.118	99.958.267	99.958.267	85 672 553
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	84.608	84.608	84.608
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7.015.059	8.028.021	7.300.452	7.528.114	6.772.245
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	280.530	2.684.744	(1.161.981)	(14.201.132)	(12.181.716)
c) Impôt sur les bénéfices	(142.032)	142.032	0	0	0
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	(181.197)	2.542.712	(1.161.981)	(14.201.132)	(12.181.716)
e) Perte après impôt, amortissements & provisions	(39.165)	2.459.167	(486.842)	(1.813.420)	(10.181.197)
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,00	0,02	(0,01)	(0,14)	(0,14)
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,00	0,02	0,00	(0,02)	(0,12)
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	62	59	59	54	42
b) Montant de la masse salariale	2.819.511	3 087 336	2.607.686	2.480.249	2.561.806
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1.169.934	1 339 540	1.138.895	971.414	1.061.276
<p>(1) En tenant compte du regroupement d'actions, décision prise lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juillet 2018. Le regroupement a été effectué à raison de 20 actions anciennes de 0,15 euro de valeur nominale chacune contre une action nouvelle de 3 euros de valeur nominale chacune. La date d'effet du regroupement ayant été fixé au 7 novembre 2018.</p>					

ANNEXE 2

**TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS ET DES DELEGATIONS FINANCIERES
ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE
Exercice 30/09/18**

N°	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/Délégation	Durée de validité et date d'échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2018	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
1.	Autorisation donnée au Directoire de la Société à l'effet de procéder au rachat de ses propres actions	20.000.000 € (*)	AGM du 20 juillet 2018 <i>(3^{ème} résolution)</i>	18 mois (19/01/20 20)	-	-	-
2.	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	20.000.000 € (*)	AGM du 20 juillet 2018 <i>(5^{ème} résolution)</i>	26 mois (19/09/20 20)	-	-	-
3.	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	20.000.000 € (*)	AGM du 20 juillet 2018 <i>(6^{ème} résolution)</i>	18 mois (19/01/20 20)	-	-	-

4.	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	20.000.000 € (*)	AGM du 20 juillet 2018 (7 ^{ème} résolution)	26 mois (19/09/2020)	-	-	-
5.	Autorisation donnée au Directoire, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre	15% de l'émission initiale (*)	AGM du 20 juillet 2018 (8 ^{ème} résolution)	26 mois (19/09/2020)	-	-	-
6.	Délégation de compétence donnée au Directoire aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	20.000.000 € (*)	AGM du 20 juillet 2018 (9 ^{ème} résolution)	26 mois (19/09/2020)	-	-	-
7.	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux	20.000.000 €	AGM du 20 juillet 2018 (11 ^{ème} résolution)	18 mois (19/01/2020)	17/09/18	223.458,30 euros	Emission de 1.489.755 actions nouvelles au prix unitaire de 0,35 euro, au profit des actionnaires de la société Bloom's

	dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce						
8.	Autorisation donnée au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	5% du capital social	AGM du 20 juillet 2018 (12 ^{ème} résolution)	38 mois (19/09/2021)			
9.	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	10% du capital de la Société	AGM 20 juillet 2018 (14 ^{ème} résolution)	18 mois (19/01/2020)			

**Les augmentations décidées en application des délégations n° 2, 3, 4, 5, 6 et 7, ne doivent pas dépasser au cumulé le plafond global de 30.000.000 €. Le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être remis est fixé à 30.000.000€.*